

**AÉROPORT ROISSY CHARLES-DE-GAULLE :
PROJET DE TERMINAL 4**

**NOUS DEMANDONS À L'ÉTAT DE PROTÉGER
NOTRE SANTÉ, NOTRE ENVIRONNEMENT, NOS EMPLOIS,
NOTRE PATRIMOINE ET NOTRE SÉCURITÉ !**



CONFERENCE DE PRESSE

Lundi 15 avril

Favoriser l'accès à l'emploi et relever le défi de la formation

6% des emplois de la plate-forme sont occupés
par les habitants de l'Est du Val d'Oise

20% de chômage en moyenne
dans les villes du territoire

Nous demandons à l'Etat de :

- Favoriser l'accès aux emplois de la plateforme aux populations riveraines
 - Relever le défi de la formation, notamment en direction des jeunes, par la création d'établissements préparant aux métiers aéroportuaires.
Ex : projet de lycée public à Gonesse

Améliorer la desserte en transports publics

Le territoire aéroportuaire de Roissy est encore trop négligé en matière de desserte en transports publics

Nous demandons à L'Etat :

- **La réalisation rapide de la ligne 17 du GPE**
 - **La réalisation du barreau de Gonesse**
- **La réalisation de liaisons bus et tramway qui permettent la desserte de l'aéroport et du Triangle de Gonesse**

Les effets sanitaires du bruit et de la pollution

Les nuisances sonores liées au trafic aérien sont la cause de troubles du sommeil, de maladies cardio-vasculaires, d'hypertension artérielle, de stress, etc.

Pour préserver la santé des populations riveraines, l'OMS indique qu'il faut ramener à 45db le niveau sonore maximal produit par le trafic aérien

Nous demandons :

- **un observatoire de veille sanitaire autour de Paris CDG**
- **une étude d'impact sanitaire sur les populations suite à la mise en service du Terminal 4**



Des chiffres déjà au-delà des recommandations

Recommandation de l'ACNUSA :

100 mouvements/jour max au-dessus de 65 dB(A)

A Gonesse (moyenne 2018) :

369 mouvements/jour au-dessus de 65 dB(A)

Recommandation du Conseil supérieur d'hygiène publique de France :

10 mouvements/nuit max au-dessus de 70 dB(A)

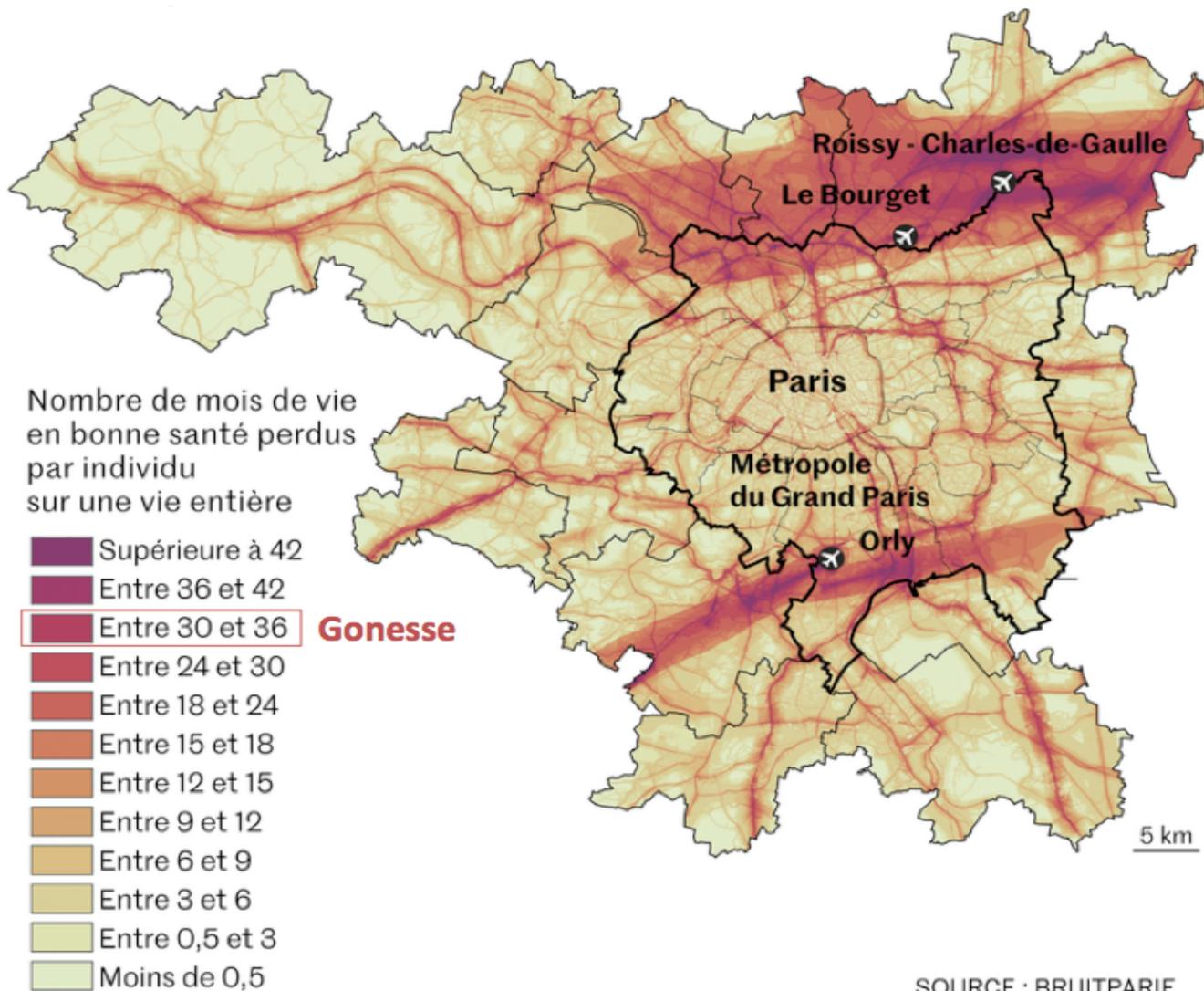
A Gonesse (moyenne 2018) :

28 mouvements/nuit au-dessus de 70 dB(A)



BRUIT CUMULÉ DES TRANSPORTS

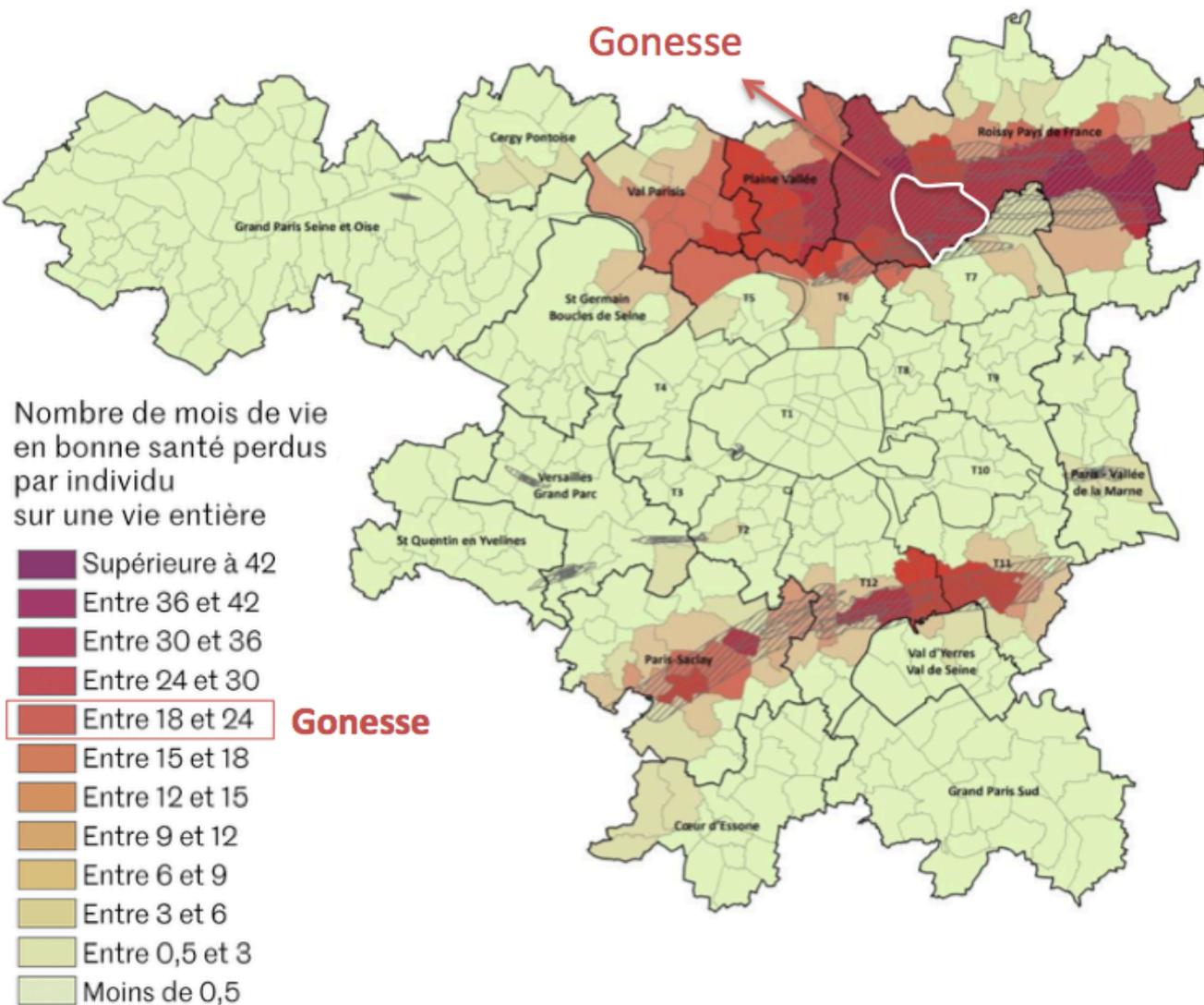
**Nombre de
mois de vie en
bonne santé
perdus par
individus sur
une vie
entière**





BRUIT DES TRANSPORTS AERIENS

**Nombre de
mois de vie
en bonne
santé perdus
par individus
sur une vie
entière**





LES [Aucun titre] EFFETS DU BRUIT SUR NOS VIES

Extraits du rapport de Bruitparif – Février 2019

A GONESSE

sur une vie entière,
le **bruit cumulé des transports**
coûte à chaque habitant

33,1 mois de vie
en bonne santé.

sur une vie entière,
le **bruit aérien**
coûte à chaque habitant

22,3 mois de vie
en bonne santé.

Le risque de dévalorisation immobilière

Des études montrent que l'exposition
au bruit des avions a un effet négatif
sur les prix des logements (de -7% à -8%)

Nous demandons :
**la création d'un observatoire
des valeurs immobilières, des résidentiels
et des soldes migratoires sur le territoire
aéroportuaire de Roissy**

Garantir la sécurité aérienne

La réalisation du projet de Terminal 4
aura-t-elle une incidence sur la sécurité aérienne ?

139 mouvements/heure est une limite au-delà
de laquelle la question de la sécurité aérienne est posée.

Nous demandons à l'Etat :
Un plafonnement du trafic
de l'aéroport Paris-CDG exprimé en mouvements

Les vols de nuit

Critique des rapports Guyot / non suivi des recommandation de l'ACNUSA

- Les préconisations formulées à droit constant dans les rapports du préfet Guyot n'ont pas permis de limiter les nuisances sonores nocturnes subies par les populations riveraines, tout particulièrement en début de nuit (22h-minuit) et en fin de nuit (5h-6h)
- L'ACNUSA, dans ses rapports d'activité, observe que ses recommandations ne sont pas suivies d'effets et déplore que les infractions à la réglementation spécifique des départs et arrivées la nuit soient en augmentation.

Les vols de nuit

La structure des vols de nuit

	2017	2018	Evolution en 1 an
Mouvements d'avions	43 672	47 480	+ 3 808
Passagers	5 099 958	5 654 462	+ 554 504

11,9% 12,9%

**17% des départs effectifs entre 22h et minuit
sont des départs retardés**

**38% des arrivées effectives entre 5h et 6h
sont des arrivées anticipées**

Les vols de nuit

Ponctualité des vols et départs non programmés

- **17% des départs effectifs entre 22h et minuit sont des départs retardés, programmés initialement entre 19h et 22h. Ils concernent pour l'essentiel Air France.**
- **38% des arrivées effectives entre 5h et 6h sont des arrivées anticipées. Il s'agit là aussi pour l'essentiel des vols Air France en provenance d'Afrique.**
- **Le problème de la ponctualité des vols au départ (début de nuit) comme à l'arrivée (fin de nuit), non résolu par les opérateurs, ne fait qu'aggraver la concentration du trafic déjà observée sur ces plages horaires.**

Les vols de nuit

Les vols de nuit dans les principaux aéroports européens :

Paris CDG : 170 vols en moyenne entre 22h et 6h

Londres : 80 vols / Amsterdam : 60 vols

Nous demandons :

- l'adoption de mesures de restrictions opérationnelles du trafic de nuit visant les mouvements commerciaux de passagers entre 23h et 5h
- la relance du projet de fret ferroviaire à grande vitesse Euro Carex